

48/2018 - 21 mars 2018

Prix des terres agricoles et fermages

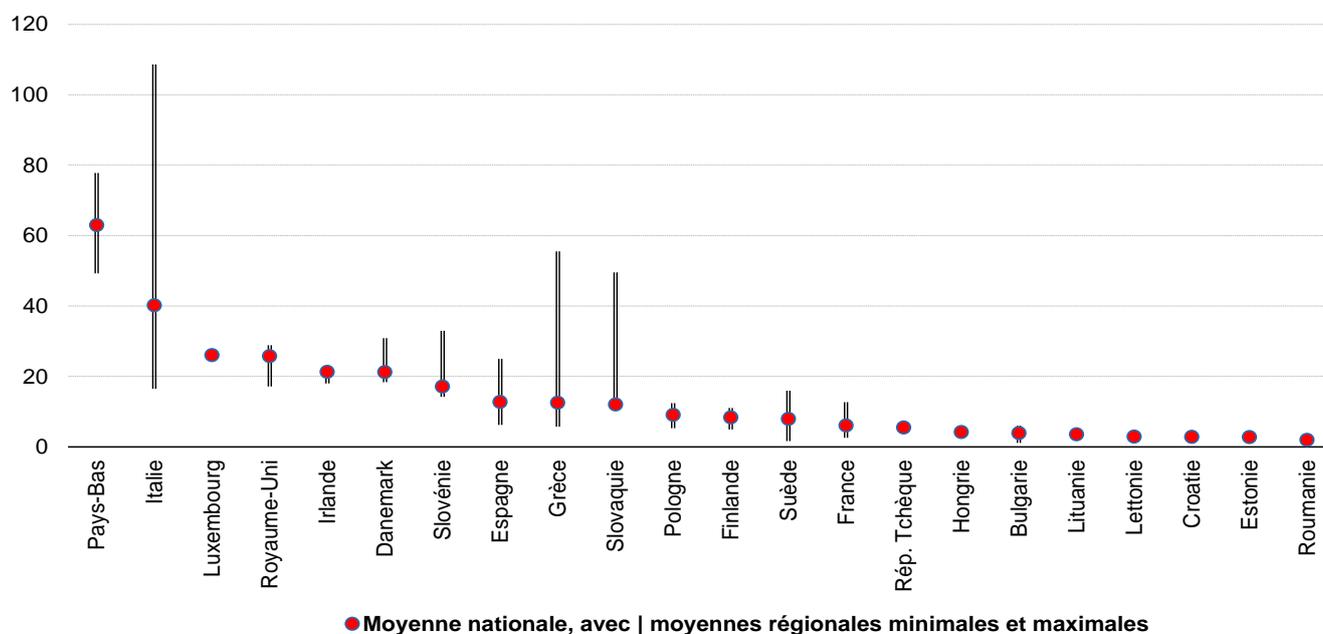
Le prix des terres varie considérablement parmi et au sein des États membres

En moyenne, le prix d'achat le plus élevé pour un hectare de terres arables dans l'UE a été observé aux **Pays-Bas** en 2016 (63 000 euros). En effet, le prix des terres arables dans chaque région néerlandaise était supérieur à toutes les autres moyennes nationales disponibles dans l'UE. Toutefois, parmi les régions de l'UE pour lesquelles des données sont disponibles, le prix des terres arables le plus élevé a été relevé dans la région italienne de *Liguria* (en moyenne 108 000 euros par hectare).

Les terres arables étaient le moins chères en **Roumanie**, où un hectare coûtait en moyenne 1 958 euros en 2016. Au niveau régional, l'hectare de terres arables était le moins cher dans la région bulgare de *Yugozapaden* (1 165 euros en moyenne).

Ces données, publiées par **Eurostat**, l'**Office statistique de l'Union européenne**, proviennent d'un nouvel ensemble de statistiques sur les prix des terres agricoles et fermages, qui couvre la plupart des États membres de l'UE.

Prix nationaux et régionaux des terres arables, 2016
(1 000 euros par hectare)



Régions de niveau NUTS 2, à l'exception du Royaume-Uni (NUTS 1).

Italie: données pour 2015.

Les données pour la Belgique, l'Allemagne, Chypre, Malte, l'Autriche et le Portugal ne sont pas disponibles.

Les données sources sont consultables [ici](#).

Le niveau du prix des terres dépend d'un certain nombre de facteurs nationaux (législation), régionaux (climat, proximité des réseaux) et locaux (qualité du sol, pente, drainage, etc.), ainsi que du jeu de l'offre et de la demande sur le marché (y compris l'influence des règles sur l'acquisition étrangère). Il est donc intéressant d'observer l'évolution des prix dans le temps selon les régions.

D'après les données disponibles, la plus forte croissance du prix des terres arables entre 2011 et 2016 a été constatée en **République tchèque** (où le prix a triplé), en **Lituanie**, en **Estonie**, en **Lettonie** et en **Hongrie** (où le prix a doublé). Le prix a augmenté dans d'autres États membres aussi, bien que nettement moins.

Dans presque toutes les régions, les terres arables coûtaient plus cher à l'achat que les prairies permanentes (plus de 20 fois plus dans les îles grecques de *Voreio Aigaio*). De même, les terres arables irrigables étaient plus chères que les terres arables non irrigables (plus de six fois plus dans la *Región de Murcia* en Espagne).

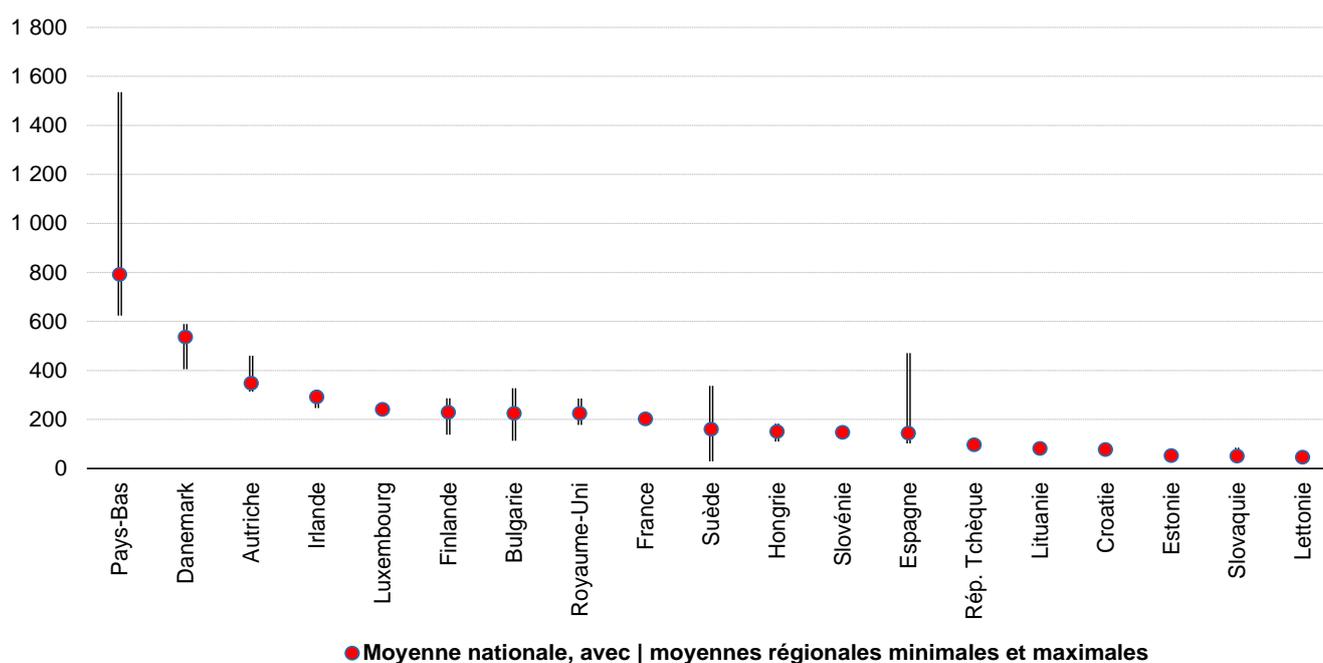
Le Flevoland affiche le prix du fermage le plus élevé

Toutes les terres ne sont pas détenues par l'agriculteur qui les travaille. Beaucoup d'agriculteurs louent les terres sur la base d'une décision à court ou à long terme pour leur activité. Le coût de location des terres est un autre facteur que les agriculteurs doivent couvrir par leur activité. À l'instar du prix des terres arables, le prix du fermage annuel d'un hectare de terres agricoles (terre arable ou prairie permanente) varie fortement d'un État membre à l'autre, ainsi que d'une région à l'autre au sein d'un même État membre.

La location d'un hectare de terres agricoles coûtait le plus cher aux **Pays-Bas** (791 euros par an en moyenne), et la moyenne régionale la plus élevée était observée dans le Flevoland (NL), où elle atteignait près du double de la moyenne nationale (1 536 euros par an). Le fermage était en moyenne le moins élevé en **Lettonie** (46 euros par hectare et par an), alors que les régions de l'UE les moins chères quant au fermage étaient les régions suédoises de *Mellersta Norrland* et *Övre Norrland* (28 euros par hectare et par an dans ces deux cas).

Par analogie avec les prix des terres, il était moins coûteux de louer des prairies permanentes que des terres arables.

Prix nationaux et régionaux des fermages, 2016
(en euros par hectare)



Régions de niveau NUTS 2, à l'exception de l'Autriche et du Royaume-Uni (NUTS 1).

Les données pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, Chypre, Malte, le Portugal et la Roumanie ne sont pas disponibles.

France: les données au niveau régional ne sont pas disponibles.

Les données sources sont consultables [ici](#).

Contexte

Le présent communiqué de presse marque le lancement public de ces nouveaux ensembles de données. Il met en évidence l'intérêt de la Commission européenne à disposer d'informations sur cette ressource agricole primaire et les efforts consentis par les États membres pour produire des données conformes à une méthodologie commune.

La plupart des États membres ont à présent fourni des données pour une partie, voire la totalité, de la période 2011-2016, y compris des données régionales dans la mesure du possible. En complément, des métadonnées de grande qualité contribuent à assurer la comparabilité des données entre États membres et entre régions au sein d'un même État membre. Ces fichiers de métadonnées sont également disponibles avec les jeux de données. L'amélioration des jeux de données sera poursuivie, particulièrement pour combler les manques actuels.

Information géographique

Ces données se fondent sur la **nomenclature commune des unités territoriales statistiques** (NUTS) 2013 définie dans le règlement (UE) n° 1319/2013 de la Commission du 9 décembre 2013. La NUTS 2013 fournit une classification uniforme et cohérente des unités territoriales pour la production des statistiques régionales de l'UE.

Méthodes et définitions

Les données sont collectées sur une base annuelle. La méthodologie commune sur les prix des terres agricoles et fermages dans l'Union européenne sert de base à l'établissement de statistiques comparables.

On entend par «**prix des terres agricoles**» le prix d'un hectare de terre agricole libre au cours de la période de référence (une année civile). En fonction de l'État membre, les prix peuvent être collectés auprès du propriétaire des terres agricoles qui vend (prix de vente) ou de la personne physique/la personne morale/l'entité juridique qui achète la terre à des fins agricoles (prix d'achat).

On entend par «**prix des fermages**» la somme correspondant à la location d'un hectare de terres agricoles au cours de la période de référence (une année civile). Le prix du fermage devrait être collecté auprès des exploitations agricoles qui prennent la terre en location à des fins agricoles (prix de location payé).

Les prix et loyers exprimés en monnaie nationale sont convertis en euros sur la base du taux de change annuel correspondant, afin de permettre des comparaisons entre États membres.

Pour en savoir plus

Page web d'Eurostat consacrée aux données statistiques sur l'agriculture.

Base de données d'Eurostat sur l'agriculture.

Fichiers de métadonnées européens et nationaux correspondants.

Publié par: **Eurostat-Pressestelle**

Renata PALEN
Tel. +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

 [EurostatStatistics](https://www.facebook.com/EurostatStatistics)

Production des données:

Colin STEWART
Tel. +352-4301-38 121

Antonietta D'AMORE
Tel. +352-4301-34 271

ESTAT-EAP@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu